

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	R : RÉSIDENCE								
	R-1 : Unifamiliale								
	R-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	R-3 : Multifamiliale								
	R-4 : Maison mobile								
	R-5 : Mixte								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Voisinage								
	C-2 : Quartier	●							
	C-3 : Régional								
	C-4 : Spécial								
	C-5 : Agricole								
	C-6 : Services professionnels et administratifs								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Prestige								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	P : COMMUNAUTAIRE								
	P-1 : Espace public								
	P-2 : Voisinage								
	P-3 : Régional								
	P-4 : Spécial								
	A : AGRICULTURE								
	A : Agriculture								
	CONS : CONSERVATION								
	CONS : Conservation								
	CONS-1 : Conservation intégrale								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(3)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)							
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●	●						
	Jumelée	●							
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	12							
	Largeur maximale (m)								
	Superficie de planchers minimale (m ²)	200	100						
	Superficie de planchers maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	1						
	Hauteur en mètres maximale	10	6						
	RAPPORTS								
	Planchers/terrain maximal	2							
	Espace bâti/terrain minimal		0,15						
	Espace bâti/terrain maximal	0,4							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	10	15						
	Latérale minimale (m)	3	(4)						
	Latérales totales minimales (m)	10	(4)						
	Arrière minimale (m)	12	(4)						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Front de lot minimal (m)		40	40						
Profondeur minimale (m)		40	40						
Superficie minimale (m ²)		2500	2500						
DIVERS									
Nombre de logements (min/max)		0/0							
Densité nette log/ha (min/max)		0/0							
PIIA		●	●						
Notes particulières		(2)	(2) (4) (5)						
NOTES								Amendements	
(1) Exclure les brasseries, tavernes, bars, salles de réception discothèques et commerces de divertissement avec spectacles.								No. Régl.	Date
(2) Chapitre XII - Dispositions particulières pour certains usages, section VIII - Dispositions particulières applicables aux écrans sonores et aux espaces tampons								RV-1441-072	20-févr-19
(3) Station-service et lave-auto									
(4) Chapitre XII - Dispositions particulières pour certains usages, section II - Dispositions particulières aux stations-services									
(5) Article320.1.3. - Norme de contingentement pour l'usage « station-service et lave-auto »									